

RÉSEAU « ESPACE RURAL ET PROJET SPATIAL » (ERPS)

DE LA RECHERCHE À L'ACTION : LA CONSULT'ACTION EN ARDÈCHE

Consult'Action en Ardèche

4 résidences pour penser les ruralités de demain

➤ **Contexte administratif :** Depuis janvier 2015, le réseau ERPS a été habilité « Réseau scientifique pédagogique et thématique » par le Ministère de la Culture. Il est porté par l'ENSA Saint-Etienne, avec la participation de l'Etat (ANCT - GIP Massif Central) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

➤ **Contexte scientifique :** Le réseau « Espace rural & projet spatial » (ERPS), fondé en 2009, regroupe des praticiens, enseignants et chercheurs dans le domaine de la conception architecturale, du paysage et de l'aménagement. Ses membres ont en commun un engagement vis-à-vis du renouvellement des pratiques et des réflexions sur les territoires ruraux.

Le réseau ERPS, dans la poursuite de ses actions, a souhaité se lancer dans un dispositif de recherche-action dans les territoires de l'Ardèche. En partenariat avec le CAUE07 et le PNR des Monts d'Ardèche, le réseau ERPS a mis en place, au cours de l'année 2018-2019, la Consult'Action : « Laboratoire » de nouvelles pratiques professionnelles, cette proposition de résidences veut être l'occasion de démontrer tout l'intérêt d'initier de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espace rural.

➤ **Mots clés :** Territoires ruraux - projet spatial - pédagogie - recherche - architecture - urbanisme - paysage

➤ **Résumé :**

Appréhender l'existant dans sa globalité :

- mobiliser des connaissances historiques et morphologiques d'identification et de caractérisation de l'existant bâti, sur les savoirs faire et les ressources locales,
- intégrer les réglementations environnementales, urbanistiques et constructives
- savoir convoquer les données des autres champs disciplinaires (histoire, géographie, économie, sociologie...) pour appréhender les espaces urbains, les architectures et les paysages (patrimoine, perception des espaces, potentialités...)

Contribuer à la construction du projet :

- spatialiser les hypothèses du projet dans ses différentes échelles de l'individuel au public, en apportant des qualités de composition esthétiques et fonctionnelles aux éléments bâtis du projet en eux-mêmes et dans leurs relations à leurs contextes,
- penser les conditions d'adaptabilité et d'équilibre dans les interventions : mutabilité de l'existant, économie du projet, soutenabilité des actions, gestion de l'articulation entre les actions engagées et les acteurs experts et techniciens...

Positionner l'architecture, l'urbanisme et le paysage dans le projet :

- appréhender les enjeux, les logiques et les stratégies des acteurs locaux et de leurs partenaires techniques et financiers, dans les politiques publiques, en incluant la perception des différents groupes d'usagers de l'espace sur celles-ci,
- savoir mobiliser ses compétences dans les phases de construction collaborative du projet, en termes de sensibilisation et de médiation, être force de proposition en termes d'outils d'aide au projet et de culture en urbanisme, architecture et paysage.

➤ **Eventuelles expériences perspectives :** le réseau ERPS et ses partenaires se posent actuellement la question d'une reconduction de la Consult'Action dans d'autres territoires.

➤ **Lien internet vers la description détaillée :**

« Laboratoire » de nouvelles pratiques professionnelles, cette proposition de résidences veut être l'occasion de démontrer tout l'intérêt d'initier de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espace rural.

Initiée en Ardèche et s'intéressant aux communes ardéchoises de Saint-Victor, du Cheylard, de Sainte-Marguerite-Lafigère, et de Saint-Cirgues-en-Montagne, la Consult'Action veut sensibiliser à la diversité des contextes et des situations de territoires ruraux ardéchois.

Les partenaires

Le CAUE de l'Ardèche

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche est une association d'intérêt public créée par la loi sur l'Architecture de 1977. Il développe quatre missions principales : accompagner les collectivités, former les élus et les professionnels, conseiller les particuliers, informer et sensibiliser. Sur la période 2018-2020, il se mobilise sur trois thèmes prioritaires : accompagner la transition écologique à toutes les échelles, présenter le paysage comme œuvre du vivre ensemble, contribuer à la revalorisation des centres-bourgs.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est engagé à travers sa charte constitutive à promouvoir de nouvelles manières d'habiter l'espace rural permettant de concilier la préservation et la valorisation des patrimoines et ressources locales avec l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, l'accueil d'étudiants d'école d'architecture ou de paysage et de chercheurs, la conduite d'études prospectives, l'organisation de séminaires et colloques contribuent à la production de nouveaux savoirs pour accompagner les transitions écologiques, énergétiques et sociétales.

Calendrier

Début septembre 2018 : lancement de la Consult'Action.

19 et 20 octobre 2018 : visites des quatre sites

26 novembre 2018 : remise des propositions par les équipes.

17 décembre 2018 : annonce des équipes sélectionnées.

Février — mai 2019 : résidences sur les quatre sites.

28 juin 2019 : journée de clôture.

9-11 octobre 2019 : restitution dans le cadre des 9èmes rencontres ERPS.

Conditions matérielles et financières

Les équipes résidentes ont bénéficié :

- d'une enveloppe forfaitaire de 10 000 euros par équipe. Cette enveloppe comprend les indemnités de résidence, les frais de production et de restitution.
- Pour chacun des sites de résidence, un hébergement a été mis à disposition de l'équipe résidente à titre gracieux, ainsi qu'un lieu de travail.

Objectifs principaux

Comme l'explique la géographe Valérie Jousseume : après la « grande inspiration » des populations vers les villes entre 1800 et 1970 en lien avec la révolution industrielle, est venu le temps de la « grande expiration », c'est-à-dire un processus de redistribution historique de la population dans l'espace en lien avec la mutation macro-économique de notre société. Or, les conséquences de cette redistribution sont loin d'être équitables. En témoigne la dite « fracture territoriale », opposant les métropoles productrices de PIB à des territoires ruraux qui se trouvent aujourd'hui dans des logiques de déprises économique et démographique, subissant ainsi le fait métropolitain plus qu'ils n'en bénéficient.

Le phénomène de désertification urbaine, mis en avant en février 2017 lors des Assises pour la revitalisation économique et commerciale des centres-villes, ne concerne pas seulement 200 centres-villes, appartenant à des unités urbaines de plus de 50 000 habitants. Il touche également un très grand nombre de villages et de petites villes à l'écart des flux de la métropolisation et des circuits touristiques. Comme le souligne à juste titre la journaliste Isabelle Rey-Lefebvre, nous assistons aujourd'hui en France à une forme de « deuxième exode rural ». La quasi-totalité des 15 000 communes rurales ou isolées de France sont rongées par la dévitalisation de leur centre, qui va en s'accélération. Les causes de ce processus sont multiples, l'une d'entre elles étant le recours par ces communes au même référentiel spatial métropolitain en terme d'aménagement : zones commerciales, aménagements en « entrée de ville », etc. Ces choix n'ont pour la plupart fait qu'accroître la déprise des bourgs et des villes-centres, comme le montre le récent ouvrage d'Olivier Razemon.

Cette Consult'Action a pour cadre de réflexion cette situation. Elle porte sur des communes du département de l'Ardèche qui sont aujourd'hui concernées par ces logiques de déprise économique, avec pour conséquences la dévitalisation de leurs centres-bourgs, et la vacance de leur bâti : résidentielle, commerciale ou industrielle.

Orientations théoriques et pratiques

Avant que ce phénomène de désertification et de vacance ne soit devenu un sujet d'intérêt national, une réflexion a été engagée en France, notamment au travers des programmes de « revitalisation des centres bourgs ». Il convient d'en examiner les acquis, pour les valoriser, mais aussi pour les dépasser.

Sur le terrain, on évoquera les actions menées par un ensemble d'élus autour du « Manifeste commun pour la défense des Nouvelles ruralités », dont un des objectifs est la mise en valeur des atouts des territoires ruraux. Non pas dans une optique de « rattrapage » des phénomènes liés à la métropolisation, mais dans la confrontation avec d'autres modes de vie, souvent préexistants dans ces territoires qu'il convient de revisiter et de faire évoluer : pratiques alimentaires locales en lien avec les saisons, relations sociales de proximité autour du partage et de l'entraide, formes d'habitat intergénérationnel, etc.

Chez les praticiens de l'espace, on soulignera l'apport du Pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise en 2017 dans la mise au jour de nouvelles pratiques du projet spatial. En sélectionnant des projets sobres, à l'écoute des contextes, dotés de sens quant aux modes de vie qu'ils accueillent, les commissaires de l'exposition « Nouvelles richesses » ont proposé une forme de « manifeste démocratique » pour les territoires français, qui convoque la responsabilité sociale de l'architecte, vers une plus forte collaboration avec les acteurs engagés dans ces territoires, ainsi qu'avec leurs habitants.

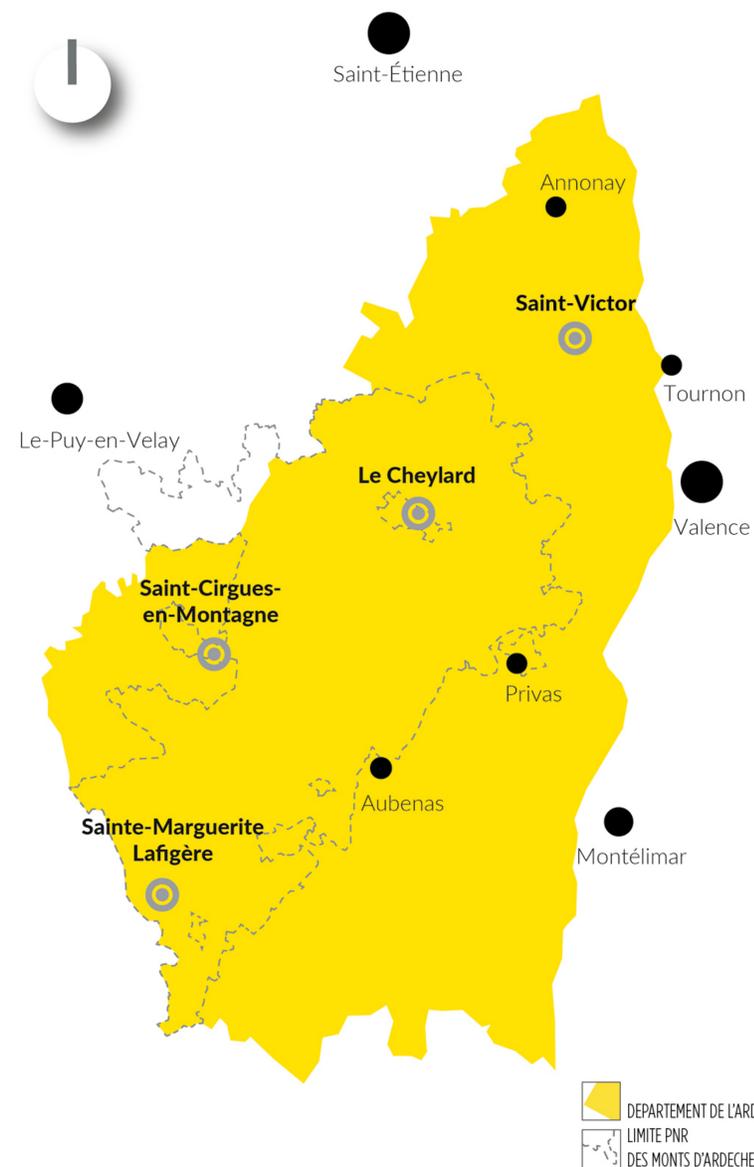
Tirant parti de ces expériences, on suggérera que soient tout particulièrement prises en compte trois dimensions de la transition qui intéressent directement les quatre communes où sont programmées les résidences. Ceci afin de mettre au jour d'autres récits de transformations de ces communes, visant à dépasser les pratiques conventionnellement associées en France à la réhabilitation et la rénovation du bâti des centres-bourgs.

– La transition énergétique, dont le but est de sortir du système d'approvisionnement centralisé d'échelle nationale, pour valoriser le potentiel territorial – matériel et humain – du territoire de proximité, en vue d'élaborer un écosystème énergétique décentralisé. Cela revient à identifier au niveau local de nouveaux gisements, mettant à profit les quatre éléments propres aux énergies renouvelables. Mais surtout à préfigurer des formes d'hybridation avec les activités en place, associant leur transformation à la production d'énergie décarbonée pour l'ensemble de la communauté.

– La transition économique, dont l'objet est de montrer en quoi les territoires ruraux et leur maillage territorial pourraient être l'amorce d'un autre régime de production de valeur. A ce sujet, on peut évoquer la notion de bio-économie, dont une des idées fondatrices est la restauration des liens sociaux et de productivité des écosystèmes, pour promouvoir des formes d'économie solidaire, à l'inverse des formes de surproduction et de surconsommation engendrées par la logique économique dominante.

– La transition technique enfin, dont les ressorts sont la recherche d'autres processus organisationnels que ceux fondés sur une hyper-technicisation des modes de vie au quotidien du monde, conduisant à la déprise des usagers de l'expression de leurs besoins. En terme de projet, cela revient à sortir du seul imaginaire du progrès fondé sur l'innovation à tout prix. Ceci dans l'optique de faire valoir des formes de progrès plus « subtiles », basées sur l'interprétation créative de l'existant comme le suggère le philosophe Pascal Chabot.

Bilan : 23 dossiers de candidature, 4 équipes sélectionnées par notre comité d'experts !



Sainte-Marguerite-Lafigère

Implantée dans une gorge au-dessus de la confluence de la Borne et du Chassezac, la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère se trouve à la limite sud-ouest du département de l'Ardèche et à la frontière de la Lozère. Bien qu'appartenant à la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, elle est davantage en lien avec les communes lozériennes de Pied-de-Sorne et Villefort, dont elle subit l'influence du bassin de vie.

Son retrait des principaux axes de circulation éloigne des services mais lui octroie un cadre de vie préservé typiquement cévenol : pentes façonnées en terrasses, rivières aux fortes amplitudes de débit, pente de forêts et une structure géologique entre schiste et granite.

Soumise à un exode rural important depuis le début du XXème siècle, la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère (101 habitants) voit sa population ré-augmenter légèrement depuis les années 2000. Si le nombre de résidences secondaires est très élevé, le taux de vacance quant à lui est très bas.

Saint-Cirgues-en-Montagne

Situé au cœur de la Montagne Ardéchoise, le village se trouve à la confluence de deux rivières. Il est entouré de forêts plantées de sapins et de genêts qui ont recouvert les prairies. Les prairies existantes sont essentiellement destinées au pâturage (élevage bovin). L'altitude et les sols sableux limitent tout autre type d'utilisation agricole.

La commune perd des habitants (de 361 en 1990, à 209 en 2015), mais maintient son attractivité vis-à-vis des jeunes ménages, en raison de la présence de la cité scolaire notamment. Le nombre d'emplois est diminution, et les migrations pendulaires sont peu nombreuses.

A Saint-Cirgues, l'économie liée à la neige et aux sports de plein air a été un moteur de développement jusqu'aux années 1990. Aujourd'hui, le climat est parfois vécu comme un handicap. De même, tout le secteur du « tourisme de fraîcheur » (pêche, randonnée, VTT) devient fragile, dépendant de conditions climatiques aléatoires.

Le Cheylard

Le Cheylard compte plus de 3000 habitants. Il est situé au confluent de la Dorne et de l'Eynoux, sur le rebord oriental du Massif Central. La commune est en perte d'habitants (3900 dans les années 1990). Il s'agit à la fois d'un territoire rural et industriel. Deuxième pôle industriel de l'Ardèche, la commune accueille quatre entreprises de belle taille. Elles sont encore aujourd'hui le moteur économique de ce territoire. Malgré le dynamisme du territoire, on constate que la culture du tourisme est en cours de développement.

Au niveau de l'offre commerciale, Le Cheylard présente un taux de vacance important dans son centre-bourg. On constate la présence d'une zone commerciale en entrée de ville, datant du début des années 1980. Afin de rendre plus attractif le centre-bourg, la commune a réalisé en 2016 des travaux d'aménagement de la place centrale et des rues adjacentes.

Du point de vue du paysage, la commune était entourée de terrassements agricoles, qui ont été progressivement abandonnés et plantés (douglas),

Saint-Victor

Saint-Victor est proche de la vallée du Rhône puisque Tournon est à moins de 20 km. La population actuelle compte 947 habitants dont 30 % ont plus de 60 ans. Ces vingt dernières années, la population a légèrement augmenté. Même si elle n'offre pas les aménités de Saint-Félicien (située au sud-ouest) notamment en terme de soins médicaux, la commune dispose pourtant de nombreuses ressources locales qui ne demandent qu'à être valorisées : une trentaine d'exploitations agricoles, des associations sportives très actives, un cadre de vie agréable.

Au-delà des emplois situés sur la commune, 72 % de la population active travaille à l'extérieur, notamment dans la vallée du Rhône. En terme d'événements, Saint-Victor bénéficie du passage de la course cycliste de l'Ardèche qui attire de nombreux touristes. Le fait que ces derniers ne prolongent pas leur séjour malgré la présence d'équipements existants et adaptés provoque un certain nombre d'interrogations au sein de la municipalité. La commune a récemment fait l'acquisition d'un ancien restaurant, situé en centre villageois, dont la future vocation reste à définir.